



Berne, le 2 décembre 2022

Améliorer l'efficacité du Nutri-Score

Rapport du Conseil fédéral
donnant suite au postulat 20.3913 de la
Commission de la sécurité sociale et de la santé
publique du Conseil national (CSSS-N) du
26 juin 2020

Sommaire

1	Résumé	3
2	Contexte	4
2.1	Interventions antérieures en lien avec le Nutri-Score	5
3	Postulat.....	6
4	Étiquetage des denrées alimentaires	7
5	Le Nutri-Score	9
5.1	Qu'est-ce que le Nutri-Score ?	9
5.2	Le Nutri-Score à l'étranger.....	10
5.3	Le Nutri-Score en Suisse	10
6	Réponses au postulat	11
6.1	Conditions à réunir pour que le Nutri-Score puisse développer tout son potentiel sur la qualité nutritionnelle du panier des ménages, notamment celui des ménages à revenu modeste	11
6.2	Part minimale nécessaire de produits étiquetés avec le Nutri-Score pour obtenir un effet sur la qualité nutritionnelle du panier des ménages suisses	14
6.3	Conditions nécessaires pour que tous les produits affichent le Nutri-Score.....	14
6.4	Incitations pour parvenir à un résultat satisfaisant dans tous les segments de l'assortiment.....	15
6.5	Coûts pour une entreprise pour faire figurer le Nutri-Score sur ses produits	16
6.6	Motifs pour lesquels l'OSAV soutient le Nutri-Score et utilité de son utilisation pour les consommateurs	16
7	Conclusion	18
8	Bibliographie	20
9	Liste des abréviations	22
10	Annexe : liste des organisations.....	22

Sommaire des figures

Fig. 1	Étiquetage des valeurs nutritionnelles de référence.....	9
Fig. 2	Feux de signalisation nutritionnels.....	9
Fig. 3	Nutri-Score.....	9
Fig. 4	Répartition des produits traditionnels français selon leur Nutri-Score.....	18

1 Résumé

Le Nutri-Score est un étiquetage apposé sur la face avant des emballages, destiné à aider les consommateurs à faire des choix d'aliments plus sains lors de leurs achats. Cette indication concourt à la réalisation des trois objectifs de la Stratégie suisse de nutrition 2017–2024 : renforcer les compétences nutritionnelles, améliorer les conditions-cadres et impliquer la filière alimentaire. Couplé aux mesures de la Stratégie nationale Prévention des maladies non transmissibles et aux stratégies suisses de nutrition, le Nutri-Score doit aider à prévenir les maladies non transmissibles. À plusieurs reprises, dans ses réponses à des interventions parlementaires, le Conseil fédéral s'est dit favorable à cet outil.

La liste des ingrédients et la déclaration nutritionnelle sont des informations devant obligatoirement figurer sur les emballages alimentaires et qui permettent d'évaluer les aliments au regard de l'équilibre de leur composition. La moitié des consommateurs a toutefois des difficultés à comprendre ces indications. Le Nutri-Score est un complément facultatif et facile à comprendre. L'Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (OSAV) soutient le dispositif depuis 2019, comme souhaité également par des représentants de l'économie, de la protection des consommateurs et des organisations de santé. Par ailleurs, l'approche scientifique du Nutri-Score et son utilisation dans plusieurs pays européens ont également été déterminantes dans son adoption. Il donne une évaluation objective et compréhensible de la composition d'un aliment, quelle que soit son origine, permettant ainsi une comparaison rapide de produits similaires.

Selon l'Organisation mondiale de la santé (OMS), la promotion d'une alimentation équilibrée ne se conçoit pas sans des systèmes d'étiquetage à l'image du Nutri-Score. Pour qu'il déploie tout son potentiel, il convient de l'apposer sur un maximum de produits et de le faire connaître. Pour cela, il doit être compris des consommateurs et servir d'outil de décision au moment de l'achat. Les expériences faites dans d'autres pays montrent qu'il faut du temps et que plus un système d'étiquetage est répandu, plus il est utilisé et efficace, sans toutefois qu'il n'y ait de valeur absolue ou relative à atteindre pour qu'un tel dispositif obtienne un certain impact. Les entreprises relevant d'une marque enregistrée doivent apposer le Nutri-Score sur tous leurs produits sans exception. Elles ne peuvent pas en étiqueter seulement une sélection. En effet, le Nutri-Score ne doit pas figurer uniquement sur les produits « phares », mais être visible sur toutes les catégories et gammes de produits. Parce que facultatif, la décision de l'apposer ou non sur un produit est du seul ressort des entreprises. Selon les entreprises interrogées, son introduction est comparable à celle de n'importe quel autre label. Contrairement à d'autres labels toutefois, le dispositif ne s'assortit d'aucuns frais de licence ou de certification.

En Suisse, l'OSAV est l'interlocuteur officiel pour tout enregistrement et renseignement. En collaboration avec des parties prenantes et des multiplicateurs, il prévoit de renforcer la communication afin de faire connaître davantage le Nutri-Score. Un suivi régulier doit garantir l'efficacité des mesures prises. Celles engagées par la Confédération seront mises en œuvre avec les ressources existantes de l'OSAV.

2 Contexte

En Suisse, les denrées alimentaires sont disponibles en grande quantité, une abondance à laquelle s'ajoute une grande diversité. Les consommateurs disposent ainsi d'un large choix lors de leurs achats et ont la possibilité de manger et de boire de manière saine et équilibrée. Malgré cela, nombreux sont ceux qui ont une alimentation peu variée, trop salée, sucrée ou grasse, ce qui augmente les facteurs de risque comme le surpoids ou l'hypertension et favorise les maladies non transmissibles comme le diabète, l'obésité ou les troubles cardiovasculaires. Ces pathologies touchent un quart de la population et représentent environ 80 % des coûts de santé. S'inspirant de la Stratégie nationale de prévention des maladies non transmissibles¹ (OFSP et CDS, 2016), la Stratégie suisse de nutrition 2017-2024² (OSAV, 2017) du Département fédéral de l'intérieur (DFI) a pour objectif de réduire autant que possible l'apparition de ces facteurs de risque et de ces maladies ainsi que les coûts qui en résultent. Elle donne les moyens aux consommateurs, quel que soit leur âge, leur origine ou leur revenu, d'opter plus facilement pour une bonne hygiène de vie.

L'OSAV est responsable de la mise en œuvre de la Stratégie suisse de nutrition. Le DFI l'a chargé d'élaborer un plan d'action en concertation avec les principaux acteurs, puis de coordonner les activités des partenaires. Ce plan d'action prévoit entre autres des outils aidant à privilégier des choix sains lors des achats ainsi que dans la planification des menus. Le Nutri-Score en fait partie. S'il ne résout pas à lui seul les problèmes alimentaires en Suisse, il peut néanmoins, combiné à d'autres mesures de la Stratégie suisse de nutrition comme la pyramide alimentaire suisse, permettre de favoriser une alimentation équilibrée et de freiner les dépenses de santé dues à une alimentation déséquilibrée. Dans son Plan d'action mondial pour la lutte contre les maladies non transmissibles, l'OMS considère également les labels tels que le Nutri-Score comme des outils indispensables pour promouvoir une alimentation saine (OMS 2013).

¹ www.ofsp.admin.ch > Stratégie & politique > Stratégies nationales en matière de santé > Maladies non transmissibles > Stratégie nationale Prévention des maladies non transmissibles (MNT)

² www.osav.admin.ch > L'OSAV > Stratégies > Stratégie suisse de nutrition

2.1 Interventions antérieures en lien avec le Nutri-Score

Parce qu'elle concerne tout un chacun, l'alimentation est l'objet de controverses. Hormis le postulat auquel le présent rapport répond (en italique), plusieurs interventions parlementaires ont été déposées au cours des dix dernières années au sujet de l'étiquetage sur la face avant de l'emballage en général et, depuis 2019, sur le Nutri-Score en particulier. Les principales sont énumérées ci-dessous :

- 21.315 Initiative déposée par le canton de Fribourg : **Pour une présentation sans équivoque de la quantité de sucres rapides présents dans les denrées alimentaires** – examen préalable (Conseil des États : refusé de donner suite, 8 décembre 2021).
- 20.3913 *Postulat Commission de la sécurité sociale et de la santé publique du Conseil national : Améliorer l'efficacité du Nutri-Score* – adopté.
- 20.3781 Interpellation Fehlmann Rielle Laurence : **Situation post-Covid-19 et alimentation saine** – liquidé.
- 19.5332 Question Bigler Hans-Ulrich : **L'OSAV outrepassé effrontément ses compétences** – liquidé.
- 19.5154 Question Flückiger-Bäni Sylvia : **Système d'étiquetage nutritionnel** – liquidé.
- 19.422 Initiative parlementaire Sommaruga Carlo : **Pour la promotion de par la législation suisse du système d'étiquetage du type Nutri-Score pour les denrées alimentaires transformées** – retrait.
- 19.3805 Interpellation Moret Isabelle : **Systèmes d'étiquetage nutritionnel. Éviter la discrimination** – liquidé.
- 19.3804 Interpellation Bigler Hans-Ulrich : **Systèmes d'étiquetage nutritionnel. Éviter les nouvelles entraves au commerce** – liquidé.
- 19.3401 Motion Tornare Manuel : **Pour l'obligation du label Nutri-Score sur les emballages et dans les publicités des produits industriels** – retrait.
- 13.4157 Postulat Tornare Manuel : **Feux tricolores sur le devant des emballages alimentaires** – liquidé.
- 11.5076 Question Flückiger-Bäni Sylvia : **Insupportable mise sous tutelle du consommateur par l'OFSP** – liquidé.
- 11.3538 Motion Graf-Litscher Edith : **Étiquetage nutritionnel obligatoire des denrées alimentaires** – liquidé.

3 Postulat

Le postulat de la Commission de la sécurité sociale et de la santé publique du Conseil national, déposé le 26 juin 2020, a la teneur suivante :

« Le Conseil fédéral est chargé d'analyser les points suivants dans un rapport :

1. Quelles sont les conditions à réunir pour que le Nutri-Score puisse développer tout son potentiel sur la qualité nutritionnelle du panier des ménages, notamment celui des ménages à revenu modeste ?
2. Quelle est la part minimale de produits étiquetés avec le Nutri-Score pour obtenir un effet sur la qualité nutritionnelle du panier des ménages suisses ?
3. Les consommateurs ont besoin de pouvoir comparer avant l'achat toute la gamme de produits semblables, par exemple les yogourts de toutes les marques. Comment créer les conditions nécessaires pour que tous les produits affichent le Nutri-Score ?
4. Migros, Coop et Aldi limitent leur engagement à une petite fraction de leur assortiment. Quelle(s) incitation(s) permettraient d'obtenir un résultat satisfaisant dans tous les segments de l'assortiment (repas tout prêts, céréales de petit déjeuner, collations pour enfants, etc.) ?
5. Quels sont les coûts pour une entreprise qui introduit le Nutri-Score sur ses produits ?

Développement

Suite aux engagements pris récemment par les producteurs d'aliments transformés en Suisse, le Conseil fédéral est chargé de rendre compte de l'efficacité de l'application du Nutri-Score sur la qualité nutritionnelle du panier des consommateurs. Le Nutri-Score est un système approuvé et scientifiquement validé, notamment par des chercheurs français, britanniques et allemands, pour soutenir les consommateurs dans leurs choix lors des achats alimentaires. Il permet la comparaison rapide et facile de la qualité nutritionnelle des aliments transformés, ce qui est généralement compliqué pour un non-spécialiste.

Le Nutri-Score est soutenu par les autorités suisses et par six pays européens. Dans l'Union européenne, il est pour le moment appliqué sur une base volontaire, mais la Commission européenne annonce un système d'étiquetage unique pour toute l'UE pour fin 2022. En Suisse, il commence également à être appliqué par certaines entreprises. Deux grands fabricants vont l'utiliser sur tous leurs produits et trois distributeurs sur certaines de leurs marques propres (Aldi, Coop, Migros). Début 2020, une étude a montré que le Nutri-Score était efficace pour choisir parmi des produits inconnus, également dans notre pays. Une autre étude publiée au même moment a montré qu'il facilitait aussi le choix sain parmi une sélection virtuelle de produits connus, mais qu'il fallait que le Nutri-Score soit présent sur tous les produits pour réellement faciliter la comparaison. En France, une étude dans certains rayons de 60 supermarchés réels comportant uniquement des produits étiquetés avait montré que la qualité nutritionnelle du panier des ménages avait été améliorée grâce au Nutri-Score. »

Le postulat a été adopté par le Conseil national le 24 septembre 2020. En complément, la Commission de la science, de l'éducation et de la culture du Conseil des États (CSEC-E) a transmis le 16 novembre 2021 le mandat suivant à l'administration :

6. « Mandat à l'administration : Neutralité du Nutri-Score et pertinence en cas d'usage isolé

En complément du présent rapport, demandé en janvier 2021 dans le cadre du postulat 20.3913, l'OSAV est chargé d'exposer les raisons pour lesquelles il soutient le Nutri-Score et en quoi son utilisation peut être utile aux consommateurs.

Développement

Depuis septembre 2019, l'OSAV (Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires) soutient l'un des outils visant à améliorer l'information vis-à-vis du consommateur : le Nutri-Score.

Cet outil, comme d'autres, présente toutefois un potentiel d'amélioration.

En particulier, des biais sont reconnus et tendent à pénaliser certains produits en raison de leur composition et des grammages pris en compte comme référence. C'est le cas, par exemple, des fromages. À l'inverse, des nutriments d'intérêt comme le calcium ne sont pas suffisamment valorisés.

Il s'agit d'un exemple qui met en évidence la difficulté de viser un équilibre alimentaire lorsque cette information est livrée de manière isolée.

Cela pose la question du soutien de l'État vis-à-vis d'un tel outil et en cas de soutien de la nécessité de l'accompagner d'autres informations permettant au consommateur d'avoir une alimentation équilibrée.

Dans ce sens et pour détenir toutes les informations nécessaires lors de futures décisions concernant l'alimentation, je propose de mandater l'administration pour nous fournir ces informations qui viendront compléter la réponse au postulat 20.3913. »

4 Étiquetage des denrées alimentaires

La loi suisse sur les denrées alimentaires (LDAI, RS 817.0) a pour but de protéger les consommateurs des risques présentés par les denrées alimentaires qui ne sont pas sûres, de mettre à leur disposition les informations nécessaires à l'acquisition de ces denrées et de les protéger contre la tromperie (art. 1). Elle permet en outre aux autorités de diffuser auprès du public des connaissances scientifiques d'intérêt général en matière de nutrition (art. 24), gages d'un choix éclairé et autonome de la part des consommateurs.

L'ordonnance du DFI concernant l'information sur les denrées alimentaires (OIDAI, RS 817.022.16) indique quelles informations doivent et peuvent être indiquées sur les denrées alimentaires. L'équilibre de la composition d'un produit peut être évalué sous l'angle de la santé à partir de la liste des ingrédients et de la déclaration nutritionnelle. Si ces deux mentions sont obligatoires, elles n'en restent pas moins complexes et ne peuvent souvent être interprétées correctement que par des spécialistes. Un consommateur sur deux a des difficultés à saisir les informations nutritionnelles figurant sur les emballages alimentaires (Infanger 2012). Les étiquettes des denrées alimentaires sont même jugées

moins compréhensibles que les notices des médicaments (Infanger 2012). À cela s'ajoutent les facteurs suivants, qui compliquent la compréhension des informations :

- compétences insuffisantes en lecture – 800 000 adultes sont concernés en Suisse (OFS 2006, Fédération suisse Lire et écrire 2022) ;
- difficultés à lire les petits caractères, par exemple en raison d'une baisse de la vue liée à l'âge ;
- non-maîtrise de la langue nationale dominante, par exemple au sein de la population issue de la migration ;
- manque de temps.

Or trois personnes sur quatre s'intéressent à la composition d'un produit (Infanger 2012) et 95 % accordent de l'importance à une alimentation équilibrée (sondage gfs 2020). Depuis des années, environ 80 % des votants souhaitent un étiquetage plus simple et plus compréhensible des denrées alimentaires, en particulier une déclaration plus simple de la valeur nutritionnelle (sondage gfs 2020). Plus de 90 % souhaitent que les fabricants de denrées alimentaires fournissent des informations transparentes et compréhensibles sur le contenu de leurs produits, et chaque année, de moins en moins de personnes sont convaincues par l'étiquetage des valeurs nutritionnelles de référence, qui prévaut actuellement (fig. 1) (sondage gfs 2020).

Ce dernier se trouve sur le devant des emballages et fait partie de l'étiquetage frontal (*front-of-pack*, FOP). Il indique les quantités d'énergie (calories), de graisses, d'acides gras saturés, de sucre et de sel contenues dans une portion d'un produit et leur part par rapport aux besoins quotidiens moyens ou à la valeur de référence du nutriment correspondant.

Le but à travers l'étiquetage FOP est de faire passer des informations de l'arrière vers l'avant de l'emballage, sous une autre forme condensée, de sorte qu'elles soient visibles en un coup d'œil, sans qu'il soit nécessaire de les déchiffrer longuement ou de prendre l'emballage en main. Il existe de nombreux étiquetages FOP au niveau international. L'OMS et l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) les considèrent comme des outils importants pour aider les consommateurs à faire des choix plus sains (OMS 2019, OCDE 2022). Dans le cadre du « pacte vert pour l'Europe », la Commission européenne a annoncé, à travers la stratégie « de la ferme à la table », un étiquetage nutritionnel obligatoire harmonisé sur la face avant des emballages pour la fin 2022. L'objectif est d'encourager non seulement des choix plus sains, mais aussi l'amélioration de la composition des produits (Parlement européen 2022).

En Suisse, sont surtout connus l'étiquetage des valeurs nutritionnelles de référence (fig. 1), les feux de signalisation nutritionnels (fig. 2) et le Nutri-Score (fig. 3).

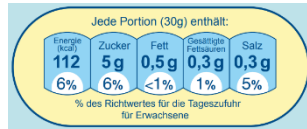


Fig. 1 : étiquetage des valeurs nutritionnelles de référence
(SSN 2021)

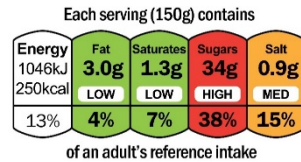


Fig. 2 : feux de signalisation nutritionnels
(BNF 2022)



Fig. 3 : Nutri-Score
(SPF 2022a)

Les principales différences entre les trois systèmes sont les suivantes :

Accent sur les aspects négatifs vs accent sur l'équilibre entre aspects négatifs et positifs : l'étiquetage des valeurs nutritionnelles de référence et les feux tricolores se concentrent exclusivement sur les nutriments « négatifs ». Le calcul du Nutri-Score prend en compte les aspects positifs et négatifs et les combine entre eux.

Accent sur certains nutriments vs accent sur l'aliment considéré dans son ensemble : les valeurs nutritionnelles de référence et les feux tricolores présentent la teneur en différents nutriments (« négatifs »), laissant aux consommateurs le soin de l'interprétation. Le Nutri-Score va plus loin : il interprète la teneur et indique sur une échelle allant de A à E l'équilibre de la composition de la denrée alimentaire.

Portion non standardisée vs portion de référence uniforme de 100 g ou de 100 ml : dans le cas de l'étiquetage des valeurs nutritionnelles de référence et des feux tricolores, ce sont les fabricants qui décident de la taille des portions. Résultat : plusieurs tailles cohabitent, ce qui complique la comparaison entre les produits et suppose des compétences en calcul que tous ne possèdent pas. La base de 100 g ou 100 ml utilisée par le Nutri-Score permet une comparaison rapide.

5 Le Nutri-Score

5.1 Qu'est-ce que le Nutri-Score ?

Étiquetage FOP apposé sur une base volontaire sur les denrées alimentaires, le Nutri-Score indique sur une échelle allant de A à E l'équilibre de la composition d'un produit (voir encadré). Il n'est pas une évaluation absolue, mais s'applique de manière relative par rapport aux produits du même groupe alimentaire. Le Nutri-Score est une aide lors des achats et complète les recommandations de la pyramide alimentaire suisse, laquelle définit les quantités et les fréquences de consommation des groupes d'aliments (boissons, fruits, produits laitiers, etc.). Le score en lui-même n'est pas une recommandation nutritionnelle : le vert n'est donc pas une incitation à une consommation sans restriction et le rouge n'est pas une mise en garde contre la consommation d'un produit.

Calcul du Nutri-Score : le score est déterminé au moyen d'un algorithme³ scientifiquement validé et accessible à tous qui prend en compte des aspects aussi bien positifs que négatifs. Le calcul se base exclusivement sur les données déjà connues des producteurs pour la déclaration des ingrédients et des valeurs nutritionnelles. Les aspects positifs incluent la teneur en fruits, en légumes, en légumineuses, en fruits à coque, en certaines huiles, en fibres alimentaires et en protéines. À l'inverse, plus l'aliment est sucré, salé, riche en acides gras saturés ou en énergie (calories), plus le score tendra vers le rouge.



L'algorithme sous-tendant le Nutri-Score a été développé en 2004-2005 par l'Université d'Oxford à la demande de la Food Standards Agency, l'agence des normes alimentaires au Royaume-Uni. Il a été largement validé scientifiquement et a fait l'objet de consultations (gouvernement britannique 2011). Par la suite, cet outil a été perfectionné en Australie et en Nouvelle-Zélande pour devenir le Health Star Rating (Commonwealth of Australia 2022) et en France pour devenir le Nutri-Score (SPF 2022a). Le développement et l'introduction du Nutri-Score ont fait l'objet d'un suivi et d'une validation scientifiques continus (ministère de la santé et de la prévention et ministère des solidarités, de l'autonomie et des personnes handicapées 2022). Il figure donc parmi les étiquetages FOP aidant à faire des choix sains les plus étudiés au monde.

5.2 Le Nutri-Score à l'étranger

En France, le Nutri-Score est utilisé depuis 2017. Si Santé Publique France (SPF) l'a fait protéger par le droit sur les marques, il peut néanmoins être utilisé gratuitement moyennant le respect des consignes du règlement d'utilisation⁴ (SPF 2022b). Actuellement, l'utilisation du Nutri-Score en tant qu'étiquetage FOP est soutenue par les autorités nationales dans sept pays européens (Allemagne, Belgique, Espagne, France, Luxembourg, Pays-Bas et Suisse)⁵.

5.3 Le Nutri-Score en Suisse

En mars 2019, l'Alliance alimentation et santé⁶ a publié un document de fond dans lequel elle réclamait, avec le soutien de 24 organisations de Suisse (voir annexe), l'introduction du Nutri-Score (Alliance ONG AAP 2019). Suite à quoi, à l'instigation et à la demande du commerce de détail, de la Fédération des industries alimentaires suisses (fial) et de l'Alliance des organisations de consommateurs, l'OSAV a organisé trois tables rondes sur le Nutri-Score en 2019. Il a décidé, en septembre de la même année, de le soutenir officiellement et assume depuis lors le rôle d'interlocuteur officiel sur les questions en lien

³ Voir www.blv.admin.ch/nutri-score-fr > Informations utiles pour l'introduction du Nutri-Score > Informations complémentaires > En détail > Règlement d'utilisation.

⁴ Le règlement d'utilisation peut être téléchargé sur le site internet de l'OSAV : www.blv.admin.ch/nutri-score-fr > Informations utiles pour l'introduction du Nutri-Score > Encadré « Informations complémentaires » > En détail

⁵ Santé Publique France n'accepte pas les organisations privées comme partenaires Nutri-Score.

⁶ L'ancienne Alliance ONG « Alimentation, activité physique, poids corporel » a été scindée en 2020 pour devenir l'Alliance alimentation et santé et l'Alliance activité physique, sport et santé.

avec le Nutri-Score. Entretemps, 70 entreprises, représentant 168 marques et totalisant 6134 produits, se sont inscrites au Nutri-Score⁷ (état au 31 octobre 2022), et elles sont rejointes en continu par d'autres.

Le Nutri-Score est un dispositif concourant à la réalisation des trois objectifs de la Stratégie suisse de nutrition 2017–2024 :

- **Renforcer les compétences nutritionnelles** : le Nutri-Score complète la pyramide alimentaire suisse et aide concrètement les consommateurs lors de l'achat de denrées alimentaires.
- **Améliorer les conditions-cadres** : le Nutri-Score incite les producteurs à analyser et à optimiser la composition de leurs produits, un processus qui s'opère indépendamment du fait qu'il soit affiché ou non sur les produits. En définitive, c'est l'ensemble des consommateurs qui profitent d'une offre de denrées alimentaires améliorée.
- **Associer la filière alimentaire** : en étiquetant leurs produits avec le Nutri-Score et en aidant à expliquer le dispositif et à le faire connaître, les producteurs et les détaillants participent volontairement à la promotion d'une alimentation saine.

En outre, l'utilisation à l'international du Nutri-Score est la garantie que les entreprises suisses seront moins confrontées à des problèmes commerciaux. En vertu de l'art. 39 de l'ordonnance du DFI concernant l'information sur les denrées alimentaires (OIDAI, RS 817.022.16), le Nutri-Score est, d'un point de vue juridique, considéré en Suisse comme une information facultative sur les denrées alimentaires.

6 Réponses au postulat

Sur mandat de l'OSAV, la Haute école spécialisée bernoise (BFH) a réalisé une recherche bibliographique, une étude auprès des consommateurs ainsi qu'une enquête auprès d'entreprises qui utilisent déjà le Nutri-Score ou qui n'y recourent pas (encore) (Falquet et al. 2022). Les enseignements acquis dans ce cadre constituent la principale base scientifique pour répondre aux questions du postulat.

6.1 Conditions à réunir pour que le Nutri-Score puisse développer tout son potentiel sur la qualité nutritionnelle du panier des ménages, notamment celui des ménages à revenu modeste

Le Nutri-Score a une incidence sur la composition du panier des ménages en ce qu'il est une aide à la décision pour les consommateurs intéressés. Un tel étiquetage peut également s'accompagner d'effets indirects. D'une part, parce que les entreprises optimisent souvent la composition de leurs produits avant d'apposer cet étiquetage. D'autre part, parce que même les entreprises qui ne l'utilisent pas s'en servent pour contrôler, et parfois optimiser, leur gamme de produits.

⁷ Des informations sur la procédure d'enregistrement sont disponibles sur www.blv.admin.ch/nutri-score-fr > Informations utiles pour l'introduction du Nutri-Score

Si l'on veut que le Nutri-Score développe tout son potentiel, les conditions suivantes doivent être réunies :

Condition 1 : le Nutri-Score doit figurer sur les produits

Le Nutri-Score sert à comparer des produits. Donc plus il y a de produits qui le portent, plus il est utile. Pour autant, il n'y a pas de valeur absolue ou relative à atteindre pour qu'un tel dispositif obtienne un certain impact.

Facteurs favorables	Obstacles
<ul style="list-style-type: none"> • Contrairement à d'autres labels, le Nutri-Score peut être utilisé gratuitement (sans aucun droit de licence) et ne nécessite pas de certification. • L'OSAV met à la disposition des entreprises des outils d'aide au calcul et, avec le concours d'entreprises recourant au Nutri-Score, a adapté et simplifié les processus de soumission des données produits. • Les entreprises opérant à l'international n'ont pas à s'enregistrer dans chaque pays ; elles peuvent le faire de manière centralisée via Santé Publique France. 	<ul style="list-style-type: none"> • Seul un nombre restreint d'entreprises utilisent le Nutri-Score. • Les entreprises qui ne sont pas convaincues par le Nutri-Score ou dont les produits ont une composition plutôt déséquilibrée n'y recourent pas.

Condition 2 : les consommateurs (re)connaissent le Nutri-Score

Cette condition est corrélée à la première. Plus les produits portant le Nutri-Score seront nombreux, plus celui-ci sera connu et visible. Toutefois, sa seule présence sur les emballages ne suffit pas. Parallèlement, il faut sensibiliser les consommateurs à cet étiquetage.

En France, on constate que la notoriété⁸ du Nutri-Score n'a cessé de grimper depuis son lancement en 2017. Aujourd'hui, grâce notamment à une vaste campagne d'information menée par le ministère de la santé, elle dépasse 95 % (SPF 2022c). En Suisse, il n'y a pas encore eu de sensibilisation active au Nutri-Score. Malgré cela, dès la première mesure effectuée par la BFH, sa notoriété s'élevait à 69 %⁹. Jusqu'à présent, les informations relatives au Nutri-Score n'étaient disponibles que sur le site internet de l'OSAV¹⁰.

Facteurs favorables	Obstacles
<ul style="list-style-type: none"> • L'OSAV coordonne, à travers des échanges mutuels, les parties prenantes et multiplicateurs pertinents (par ex. nutritionnistes ou enseignants) qui diffusent les mêmes messages sur le Nutri-Score. • La coopération à l'œuvre avec les cantons et les ONG de promotion de la santé est gage d'une communication adaptée aux groupes cibles (p. ex. traduite dans les langues des 	<ul style="list-style-type: none"> • Le caractère facultatif du système est un facteur limitant pour augmenter la visibilité du Nutri-Score lors des achats.

⁸ Les données présentées ici sont celles de la notoriété assistée : le Nutri-Score est montré aux participants à l'étude et il leur est demandé s'ils le connaissent.

⁹ Les mesures de communication déployées en France aidant, le Nutri-Score est plus connu en Suisse romande qu'en Suisse alémanique et au Tessin.

¹⁰ www.osav.admin.ch > Aliments et nutrition > Nutrition > Nutri-Score ou directement via www.blv.admin.ch/nutri-score-fr.

migrants ou adaptée aux différents niveaux de formation).	
---	--

Condition 3 : les consommateurs comprennent le sens du Nutri-Score

Le Nutri-Score est simple et, dans une certaine mesure, intuitif. Mais sa signification n'est pas forcément évidente. D'où l'importance d'informer les consommateurs qu'il ne donne pas une évaluation absolue ni n'a valeur de recommandation nutritionnelle, mais est un outil permettant de faire des choix plus sains lors des achats et aidant à comparer des produits similaires.

Facteurs favorables	Obstacles
<ul style="list-style-type: none"> L'ensemble des parties prenantes et des multiplicateurs pertinents en Suisse échangent entre eux et diffusent les mêmes messages sur le Nutri-Score. 	<ul style="list-style-type: none"> Dans les médias (réseaux sociaux notamment), beaucoup de fake news¹¹ sur le Nutri-Score circulent.

Condition 4 : les consommateurs utilisent le Nutri-Score

Des études montrent que de nombreux consommateurs attachent de l'importance au critère santé lors de l'achat de denrées alimentaires. Il s'agit toutefois d'un critère parmi d'autres (goût, origine, méthode de production, prix, habitude, etc.). Plus les compétences alimentaires sont élevées et plus la compréhension des liens entre alimentation et bonne santé est fine, plus l'aspect santé est pris en compte lors des achats¹².

En moyenne, les informations nutritionnelles sur les emballages ne sont regardées qu'une fraction de seconde, une durée insuffisante pour traiter et interpréter des informations complexes telles que les listes d'ingrédients ou les déclarations nutritionnelles. Cela plaide en faveur d'un étiquetage simple sur la face avant pour favoriser un choix sain et éclairé. Les consommateurs sont ainsi libres de juger s'ils souhaitent ou non prendre leur décision d'achat à l'aide du Nutri-Score. Le Nutri-Score est donc un système d'étiquetage facultatif pour les producteurs, dont la lecture est à la libre appréciation des consommateurs.

Facteurs favorables	Obstacles
<ul style="list-style-type: none"> Intérêt généralisé pour une alimentation équilibrée et saine Compétences nutritionnelles et compréhension des liens entre alimentation et santé Visibilité du Nutri-Score lors des achats Crédibilité du Nutri-Score Le Nutri-Score est un système d'étiquetage validé scientifiquement et recommandé par plusieurs gouvernements européens. Il est donc plus crédible et indépendant qu'un label développé par l'industrie agroalimentaire. 	---

¹¹ Des clarifications à ce sujet sont disponibles sur le blog de l'équipe de recherche qui a mis au point le Nutri-Score (EREN 2022).

¹² Des études menées à l'étranger indiquent qu'un niveau de formation et de revenu plus faible va de pair avec une utilisation et une compréhension moins bonnes des informations nutritionnelles sur les emballages. L'enquête de la BFH a montré que les personnes à revenus modestes et à faible niveau de formation se laissent aiguiller par le Nutri-Score dès qu'elles le connaissent.

6.2 Part minimale nécessaire de produits étiquetés avec le Nutri-Score pour obtenir un effet sur la qualité nutritionnelle du panier des ménages suisses

Comme exposé au chapitre 6.1, plus le nombre de produits portant le Nutri-Score sera élevé, plus celui-ci sera connu et, partant, potentiellement efficace. L'affichage du Nutri-Score par des applications de scan sur les smartphones peut également être une aide. Pour autant, la littérature ne fait nullement mention d'une valeur absolue ou relative à atteindre pour qu'un tel dispositif obtienne un certain impact.

Les expériences faites dans d'autres pays montrent qu'il faut du temps, et que plus un système d'étiquetage est répandu, plus il est utilisé. Un suivi régulier est un moyen de vérifier l'effet des mesures prises et de prendre des mesures rentables afin d'augmenter l'efficacité de Nutri-Score. Les données suivantes sont déjà collectées et doivent continuer d'être étudiées :

- nombre d'entreprises, de marques, de produits enregistrés ;
- ventilation des scores entre les entreprises, les marques, les catégories de produits ;
- notoriété du Nutri-Score ;
- compréhension du Nutri-Score ;
- utilisation du Nutri-Score.

6.3 Conditions nécessaires pour que tous les produits affichent le Nutri-Score

Les entreprises qui ont fait le choix d'opter pour le Nutri-Score avancent les raisons suivantes :

- encourager des choix sains en simplifiant et en visualisant les informations nutritionnelles obligatoires ;
- améliorer la transparence vis-à-vis des consommateurs ;
- mettre en évidence des compositions de produits améliorées.

Il ressort toutefois clairement des critiques formulées par les entreprises qui n'utilisent pas le Nutri-Score que l'approche volontaire ne permettra pas d'atteindre un taux de pénétration du marché de 100 %. L'outil est jugé trompeur et inutile, en contradiction avec les recommandations nutritionnelles et donc avec la pyramide alimentaire suisse. L'algorithme est critiqué et remis en cause, en particulier par les filières dont les produits, en raison de leur composition, obtiennent de mauvais résultats. Ces entreprises craignent également que le Nutri-Score ait un impact négatif sur leurs ventes.

Elles pourraient néanmoins envisager de reconsidérer leur opinion négative ou réservée du Nutri-Score (classées par fréquence de citation) si :

- l'algorithme était révisé ;
- l'utilisation du Nutri-Score devenait obligatoire ;
- leurs partenaires B2B¹³ le réclamaient ;

¹³ Business-to-business, soit les clients qui sont également des entreprises.

- la population suisse était mieux informée sur les questions de nutrition (par exemple à l'école) ;
- l'UE se prononçait en faveur d'une obligation du Nutri-Score ;
- les conditions générales étaient améliorées (calcul simple et automatisé).

Étant donné les obstacles et points de critique mentionnés, la BFH recommande les mesures suivantes afin d'inciter d'autres entreprises à recourir au Nutri-Score :

- campagne d'information et de sensibilisation expliquant aux consommateurs le sens et l'utilisation du Nutri-Score. Articulation avec les mesures existantes telles que les recommandations alimentaires et la pyramide alimentaire suisse ;
- campagne d'information auprès des entreprises expliquant la marche à suivre pour introduire le Nutri-Score, par ex. par le biais de témoignages et de rapports d'expérience d'autres entreprises ou encore par la diffusion d'informations concernant les ressources et les coûts liés à l'introduction ;
- fourniture d'un soutien additionnel aux entreprises, par exemple une synthèse des procédures ou des formations en ligne ;
- optimisation des procédures d'enregistrement ou d'envoi des données, par exemple via une plateforme numérique¹⁴ ;
- informer régulièrement et de manière proactive les entreprises sur les nouveautés telles que les adaptations du règlement d'utilisation ou les processus d'enregistrement en lien avec le Nutri-Score, par exemple par le biais d'une newsletter¹⁵.

6.4 Incitations pour parvenir à un résultat satisfaisant dans tous les segments de l'assortiment

De par le caractère volontaire du Nutri-Score, la décision de l'apposer ou non sur des produits est du seul ressort des entreprises. La Confédération n'a aucune influence sur ce point. Le règlement d'utilisation du Nutri-Score stipule toutefois qu'une entreprise doit, au sein d'une marque enregistrée, étiqueter tous ses produits avec le Nutri-Score, sans exception. Il n'est donc pas admis de n'étiqueter qu'une sélection de produits. Sachant que les entreprises disposent de 24 mois à compter de la date d'enregistrement pour adapter leurs emballages, il peut parfois sembler que seuls quelques produits sont étiquetés. L'expérience de l'OSAV montre que, durant cette phase d'introduction, les entreprises déjà enregistrées en Suisse ne se contentent pas d'étiqueter les produits qui obtiennent de « bons résultats » au Nutri-Score. De plus, grâce à la participation des détaillants, qui proposent leurs marques propres, le Nutri-Score est plus visible dans toutes les catégories et gammes de produits. Dans les autres pays, la situation est comparable. L'intérêt des entreprises pour le Nutri-Score dépend aussi fortement des décisions de leurs concurrents et de la manière dont le Nutri-Score se met en place dans les autres pays européens.

¹⁴ Le processus a déjà été remanié en concertation avec de grandes entreprises et est en vigueur depuis l'automne 2022.

¹⁵ C'est déjà le cas depuis le printemps 2022.

6.5 Coûts pour une entreprise pour faire figurer le Nutri-Score sur ses produits

Le Nutri-Score est un label qui peut être utilisé gratuitement par les entreprises intéressées. Contrairement à d'autres labels (relevant par exemple des domaines du bio, du développement durable ou des allergies), son utilisation n'est soumise à aucun droit de licence. Par ailleurs, il n'existe pas de processus de certification payant pour le calcul et l'apposition du Nutri-Score.

Selon les entreprises interrogées, son introduction est comparable à celle de n'importe quel autre label. Le coût des processus inévitables tels que l'enregistrement, la soumission des données de produits ainsi que l'adaptation et l'impression des emballages s'élève en moyenne¹⁶ à 116 CHF par article. Il semble que les PME doivent y consacrer un peu moins de temps que les grandes entreprises (107 contre 127 CHF par article), probablement en raison de processus plus légers.

Des coûts supplémentaires peuvent être occasionnés sous l'effet d'autres mesures non prescrites par le règlement d'utilisation (mesures de communication, formation des collaborateurs, etc.). Et ces mesures varient fortement d'une entreprise à l'autre, tant par leur nature que par leur envergure.

Plus de la moitié des entreprises indiquent avoir intégré le Nutri-Score comme une dimension supplémentaire dans les activités courantes sans avoir pour autant alloué de budget spécifique à son introduction ni recruté du personnel supplémentaire ou fait appel à un soutien externe.

6.6 Motifs pour lesquels l'OSAV soutient le Nutri-Score et utilité de son utilisation pour les consommateurs

Les recommandations de la pyramide alimentaire suisse montrent comment composer une alimentation équilibrée qui couvre les besoins nutritionnels. Ainsi, il est préconisé de consommer 3 portions de produits laitiers par jour, la taille des portions recommandées étant définie (1 verre de lait, 1 pot de yogourt, 1 morceau de fromage). En revanche, devant les rayons des magasins, lorsqu'il s'agit de choisir concrètement un produit, la pyramide n'est d'aucune aide. C'est justement là qu'intervient le Nutri-Score. Il complète les recommandations de la pyramide alimentaire et aide à faire des choix plus sains directement lors des achats. En 2019, l'OSAV a décidé de le soutenir pour les raisons suivantes :

1. Désireux d'introduire le Nutri-Score en Suisse, des représentants de l'économie, de la protection des consommateurs et des organisations de santé se sont adressés à l'OSAV. Ce large soutien était une condition essentielle.
2. Le Nutri-Score est un étiquetage également utilisé dans d'autres pays d'Europe. Cela rend les choses plus simples pour les consommateurs : ils ne sont pas face à une multitude de labels. En outre, le Nutri-Score ne crée pas de problèmes d'ordre commercial pour les entreprises opérant à l'international.
3. Le Nutri-Score a été développé et pleinement validé par des scientifiques indépendants. Les règles et critères sous-jacents sont comparés aux nouvelles connaissances scientifiques et adaptés si nécessaire. Une mise à jour complète est actuellement en cours.

¹⁶ En raison de la variabilité des coûts, la moyenne a été calculée à partir de la base de la médiane.

4. Le Nutri-Score est facile à comprendre et aide à faire des choix plus sains en un clin d'œil. Des études menées auprès de consommateurs en Suisse l'ont également confirmé (Andreeva et al. 2021, Dréano-Trécant et al. 2020, Egnell et al. 2020).
5. Le Nutri-Score fournit une évaluation sur le produit pris dans son ensemble et non sur des nutriments pris isolément. Résultat : on évite les évaluations subjectives et potentiellement erronées de la composition d'un produit.
6. Le Nutri-Score est calculé sur une base de 100 g ou 100 ml. Cela permet de comparer intelligemment les produits sans que chaque producteur utilise ses propres tailles de portions comme référence.

Entretemps, des représentants des pays qui ont adopté le Nutri-Score ou qui souhaitent ou soutiennent son introduction se sont réunis au sein d'un comité de pilotage transnational. La Suisse a ainsi la possibilité de contribuer au développement du Nutri-Score et de faire valoir dans la discussion d'éventuels aspects particuliers, même si aucune adaptation spécifique à un pays n'est prévue. Parallèlement au comité de pilotage, un comité scientifique indépendant a été créé, qui s'assure que l'algorithme intègre les dernières connaissances scientifiques et les éventuelles autres exigences (par ex. une meilleure différenciation entre les types de fromage ou de pain). Deux expertes suisses y siègent.

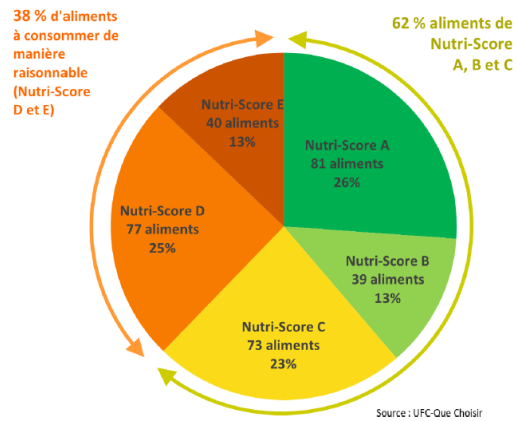
L'algorithme de calcul du Nutri-Score intègre certains aspects positifs (teneur en protéines et en fibres alimentaires, proportion de fruits, de légumes, de légumineuses, de fruits à coque et de certaines huiles) et négatifs (teneur en énergie, en acides gras saturés, en sucre et en sodium) et les combine entre eux. D'autres facteurs nutritionnels, comme la teneur en calcium des fromages, sont pris en compte de manière indirecte, une variante de calcul distincte ayant été développée pour les fromages.

Le Nutri-Score est un outil de politique de santé et d'information des consommateurs. Si d'autres aspects comme la durabilité (par ex. consommation de CO₂), la méthode de production (par ex. bio) ou l'origine (par ex. AOP ou IGP¹⁷) peuvent avoir une influence sur les décisions d'achat, ils ne jouent aucun rôle dans l'évaluation de l'équilibre de la composition d'un produit et ne font donc pas partie de l'algorithme du Nutri-Score.

Une étude menée en France a montré que les produits traditionnels (avec ou sans protection AOP ou IGP) du patrimoine culinaire local ne sont pas moins bien classés que les autres au Nutri-Score (UFC-Que Choisir 2022) : les 310 produits analysés se répartissent équitablement entre les cinq classes du Nutri-Score (fig. 4).

¹⁷ Les produits AOP (appellation d'origine protégée) ou IGP (indication géographique protégée) sont des produits traditionnels protégés par la loi, qui respectent des dispositions explicites en matière d'origine, de procédés de fabrication et de qualité.

Fig. 4 : répartition des produits traditionnels français selon leur Nutri-Score



Parmi les AOP et IGP suisses, on trouve également des produits avec des scores allant de A à E. Cependant, sur les 41 produits protégés en Suisse, les fromages (29 %) et les produits carnés et de charcuterie (41 %) sont surreprésentés¹⁸. Comme leurs équivalents non protégés, ils contiennent des teneurs relativement élevées en matières grasses et en sel. Le Nutri-Score se situe donc le plus souvent entre C et E, que les produits soient protégés ou non. On peut donc en conclure que les produits traditionnels ne sont pas désavantagés par le Nutri-Score. Ce dernier visualise simplement, comme pour les produits non traditionnels, l'équilibre de la composition sur la base de critères nutritionnels.

7 Conclusion et suivi

En Suisse, les consommateurs sont attachés à une alimentation équilibrée. Pourtant, une personne sur deux a des difficultés à comprendre les informations nutritionnelles figurant sur les emballages. Depuis des années, environ 80 % des votants souhaitent disposer d'un étiquetage plus simple et plus compréhensible des denrées alimentaires, en particulier une déclaration plus simple de la valeur nutritionnelle. Le Nutri-Score est justement un étiquetage facultatif qui aide à faire des choix plus sains. Il n'est pas une recommandation nutritionnelle et ne donne pas de note absolue à un produit. Il aide plutôt à faire un choix plus sain entre des produits similaires. Les consommateurs sont libres de s'en servir ou non. Ainsi, les mesures mentionnées dans le présent rapport pour promouvoir l'utilisation du Nutri-Score par les consommateurs comme par les entreprises le rendent plus visible dans les magasins et contribuent à la prévention des maladies non transmissibles en Suisse.

En vertu des résultats de l'étude de la BFH et de ses recommandations, l'OSAV a prévu, en collaboration avec des acteurs des cantons, de l'économie, de la promotion de la santé et des organisations de consommateurs, de mieux informer la population sur le Nutri-Score et sur son utilisation. Les mesures de communication débuteront courant 2023 et seront déployées pour celles qui concernent la Confédération avec les ressources humaines et financières existantes de l'OSAV. L'OSAV a également prévu d'optimiser davantage les processus d'enregistrement et de soumission des données et d'informer proactivement les entreprises. Des groupes de travail seront organisés avec ces dernières. Un monitoring régulier (nombre d'entreprises, répartition des scores par marques, catégories

¹⁸ Parmi les 30 % restants des 41 produits protégés, il y a des boissons alcoolisées (exclues du Nutri-Score), deux types de pain, un fruit, un légume, une céréale, une huile, une friandise et une épice.

Améliorer l'efficacité du Nutri-Score

de produits, notoriété etc.) doit garantir l'efficacité des mesures prises. La poursuite de la participation de scientifiques suisses au comité d'experts et de la Suisse au comité de pilotage transnational lui permettra d'être informée des dernières évolutions et de participer au développement du Nutri-Score. Enfin l'OSAV restera à l'avenir l'interlocuteur officiel pour tout enregistrement et renseignement.

8 Bibliographie

Alliance ONG « Alimentation, activité physique, poids corporel » (2019), Vereinfachte Nährwertkennzeichnung auf der Packungs-Vorderseite – Grundlagen und Notwendigkeit, https://allianzernaerung.ch/documents/1050/Grundlagenpapier_Nutri_Score_Vcn1Vwq.pdf (dernière consultation le 31.10.2022)

Andreeva, VA ; Egnell, M ; Touvier, M ; Galan, P ; Julia, C ; Hercberg, S, International evidence for the effectiveness of the front-of-package nutrition label Nutri-Score, *Central European Journal of Public Health*, 29(1) : 76-79

Assemblée fédérale de la Confédération suisse (2022), loi fédérale du 20 juin 2014 sur les denrées alimentaires et les objets usuels (loi sur les denrées alimentaires LDAI, RS 817.0), état au 1^{er} janvier 2022

British Nutrition Foundation BNF (2022), Looking at labels, www.nutrition.org.uk/putting-it-into-practice/food-labelling/looking-at-labels (dernière consultation le 31.10.2022)

Commonwealth of Australia (2022), Health Star Rating System, www.healthstarrating.gov.au (dernière consultation le 31.10.2022)

Département fédéral de l'intérieur (2020), ordonnance du DFI du 16 décembre 2016 concernant l'information sur les denrées alimentaires (OIDAI, RS 817.022.16), état au 2 juillet 2020

Dréano-Trécant, L ; Egnell, M ; Hercberg, S ; Galan, P ; Soudon, J ; Fialon, M et al., Performance of the Front-of-Pack Nutrition Label Nutri-Score to discriminate the nutritional quality of food products : a comparative study across 8 European countries, *Nutrients*, 12(5) : 1303

Egnell, M ; Galan, P ; Farpour-Lambert, NJ ; Talati, Z ; Pettigrew, S ; Hercberg, S et al, Compared to other front-of-pack labels, the Nutri-Score emerged as the most efficient to inform Swiss consumers on the nutritional quality of food products, *PLOS ONE*, <https://doi.org/10.1371/journal.pone.0228179>

Équipe de recherche en épidémiologie nutritionnelle EREN (2022), Nutri-Score : science to demystify fake news, <https://nutriscore.blog/2022/07/21/nutri-score-science-to-demystify-fake-news> (dernière consultation le 19.8.2022), Université Sorbonne, Paris Nord

Falquet, Marie-Noëlle ; Brunner, Thomas ; Lehmann, Undine ; Augé, Charlotte (2022), Améliorer l'efficacité du Nutri-Score en Suisse – Rapport scientifique pour répondre au postulat 20.3913 « Améliorer l'efficacité du Nutri-Score », Haute école spécialisée bernoise BFH HAFL, Zollikofen

Fédération suisse Lire et écrire (2022), Grundkompetenzen – (k)eine Selbstverständlichkeit!, www.lesen-schreiben-schweiz.ch (dernière consultation le 31.10.2022)

gfs.bern (2020), Marquage simple exigé à la place d'une taxe sur le sucre – Il faut que la population continue d'être encouragée dans le domaine des compétences de santé, sondage alimentation et activité physique commandité par le groupe d'information Boissons rafraîchissantes, gfs, Berne, 2020

Infanger (2012), Choisir sainement ses aliments – Que savons-nous des consommateurs en Suisse ?, Société suisse de nutrition SSN, Berne

Ministère de la santé et de la prévention et ministère des solidarités, de l'autonomie et des personnes handicapées (2022), Nutri-Score – Études et rapports scientifiques, <https://solidarites-sante.gouv.fr/prevention-en-sante/preserver-sa-sante/nutrition/nutri-score/etudes-et-rapports-scientifiques> (dernière consultation le 31.10.2022)

OCDE (2022), Healthy Eating and Active Lifestyles : Best Practices in Public Health, Éditions de l'OCDE, Paris

Office fédéral de la santé publique et Conférence suisse des directrices et directeurs cantonaux de la santé (2016), Stratégie nationale de prévention des maladies non transmissibles (stratégie MNT) 2017-2024, OFSP, Berne

Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (2017), Savourer et rester en bonne santé – Plan d'action de la stratégie suisse de nutrition 2017-2024, OSAV, Berne

Office fédéral de la statistique (2006), Lire et calculer au quotidien - Compétences des adultes en Suisse : rapport national de l'enquête « Adult Literacy and Lifeskills Survey », OFS, Neuchâtel

Organisation mondiale de la santé OMS (2013), Global action plan for the prevention and control of noncommunicable diseases 2013-2020, OMS, Genève

Organisation mondiale de la santé OMS (2019), Guiding principles and framework manual for front-of-pack labelling for promoting healthy diet, OMS, Genève

Parlement européen (2022), Proposal for a harmonized mandatory front-of-pack nutrition labelling, www.europarl.europa.eu/legislative-train/theme-a-european-green-deal/file-mandatory-front-of-pack-nutrition-labelling (dernière consultation le 31.10.2022)

Santé Publique France (2022a), Nutri-Score, <https://www.santepubliquefrance.fr/determinants-de-sante/nutrition-et-activite-physique/articles/nutri-score> (dernière consultation le 31.10.2022)

Santé Publique France (2022b), Règlement d'usage du logo « Nutri-Score », www.santepubliquefrance.fr/determinants-de-sante/nutrition-et-activite-physique/articles/nutri-score (dernière consultation le 31.10.2022)

Santé Publique France (2022c), Notoriété, perception et utilisation déclarée du Nutri-Score par les adolescents : des résultats inédits, www.santepubliquefrance.fr/presse/2022/notoriete-perception-et-utilisation-declaree-du-nutri-score-par-les-adolescents-des-resultats-inedits (dernière consultation le 31.10.2022)

Société suisse de nutrition SSN (2021), Didacta : Les emballages - Que lit-on ? - Aides à la décision, <https://www.sge-ssn.ch/fr/toi-et-moi/les-denrees-alimentaires/achats-et-preparation/les-emballages-des-denrees-alimentaires> (dernière consultation le 31.10.2022)

UFC-Que Choisir (2022), Le Nutri-Score ne stigmatise pas le patrimoine culinaire de nos régions ! - Enquête des associations locales de l'UFC-Que choisir sur la qualité nutritionnelle de 588 produits alimentaires traditionnels, UFC-Que choisir, Paris

UK Government (2011), The nutrient profiling model (Policy paper), www.gov.uk/government/publications/the-nutrient-profiling-model (dernière consultation le 31.10.2022)

9 Liste des abréviations

AOP	Appellation d'origine protégée
BFH	Berner Fachhochschule (Haute école spécialisée bernoise)
BNF	British Nutrition Foundation (Société britannique de nutrition)
CDS	Conférence suisse des directrices et directeurs cantonaux de la santé
DFI	Département fédéral de l'intérieur
FOP	Front-of-pack
IGP	Indication géographique protégée
LDAI	Loi fédérale sur les denrées alimentaires et les objets usuels (loi sur les denrées alimentaires)
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
OFS	Office fédéral de la statistique
OFSP	Office fédéral de la santé publique
OIDAI	Ordonnance du DFI concernant l'information sur les denrées alimentaires
OMS	Organisation mondiale de la santé
OSAV	Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires
PME	Petites et moyennes entreprises
SPF	Santé Publique France (agence française de santé publique)
SSN	Société suisse de nutrition

10 Annexe : liste des organisations

Les organisations suivantes (par ordre alphabétique) et *deux personnes privées* – représentées par l'Alliance ONG « Alimentation, activité physique, poids corporel » – ont réclamé l'introduction du Nutri-Score :

- ACSI Associazione consumatrici e consumatori della Svizzera italiana
- Association des diététiciens genevois ADiGe
- Association obésité de l'enfant et de l'adolescent AJK
- Association suisse des diététicien-ne-s ASDD
- Association suisse des étudiants en médecine SWIMSA
- Association suisse pour l'étude du métabolisme et de l'obésité ASEMO
- Fédération Fourchette verte Suisse
- Fédération romande des consommateurs FRC
- Fondation pour la protection des consommateurs SKS
- Fondation suisse de cardiologie
- Fondation suisse de l'obésité FOSO
- Institut suisse des vitamines ISV
- Ligue suisse contre le cancer
- Médecins de famille et de l'enfance Suisse (mfe)
- RADIX Fondation suisse pour la santé
- Santé publique Suisse
- Société suisse de cardiologie
- Société suisse de gastroentérologie SSG
- Société suisse de médecine interne générale SSMIG
- Société suisse de nutrition SSN
- Société suisse de pédiatrie SSP
- Société suisse des médecins-dentistes SSO
- Swiss Academic Nutritionists SWAN
- Swiss Society for the Study of Morbid Obesity and Metabolic Disorders SMOB
- *Dr Roger Darioli prof. hon. UNIL*
- *Dr Nathalie Farpour-Lambert, présidente de l'Association européenne d'étude de l'obésité*